



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 JUIN 2018**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Refonte et adoption de nouveaux statuts de la société.
- 2- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue régulièrement le **12 juin 2018 à 11 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 - Tunis, sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide la refonte et l'adoption de nouveaux statuts tels que proposés par le conseil d'administration, les nouveaux statuts font partie intégrante du présent procès-verbal.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés